



Honoraires en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2017

HONORAIRES DE NEGOCIATION

	H.T	T.T.C
≤ à 56 250 €	3 750,00 €	4 500,00 €
Sauf garage, parking et assimilé forfait	833,33 €	1 000,00 €

Pourcentage à appliquer sur les prix nets vendeur suivant le barème ci-après :

	H.T	T.T.C
56251 € à 80 000 €	6,67 %	8,00 %
80 001 € à 150 000 €	5,83 %	7,00 %
150 001€ à 250 000 €	5,00 %	6,00 %
Au-delà de 250 001 €	4,17 %	5,00 %
Terrain et droit au bail	8,33 %	10,00 %

Une remise de un point est accordée sur la signature d'un mandat exclusif.

Les honoraires sont à la charge du mandant.

Emission d'un avis de valeur (dans un rayon de 25 km)..... 250,00 € TTC

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

HONORAIRES DE GESTION

Pourcentage sur les encaissements à la charge du propriétaire

	H.T	T.T.C
Immeuble	6.00 %	7.20 %
Maison	5.00 %	6.00 %
Appartement	5.50 %	6.60 %
Fermages	8.00%	9.60%

Minimum forfaitaire 150.00€ TTC /an.

Pourcentage maximum pouvant être ajusté en fonction du montant des encaissements.

HONORAIRES ANNEXES

A la charge du propriétaire

	H.T	T.T.C
Frais forfaitaire gestion compte trimestriel	6.50 €	7.80 €
Frais forfaitaire état préparatoire revenus fonciers	30.83 €	37.00 €
Déclaration de T.V.A (facultative)	9.17 €	11.00 €
Assurance garantie des loyers impayés (facultative)		2.85 %
Frais de suivi de dossier sinistre	Inclus dans les honoraires de gestion	
Frais de suivi de dossier travaux	Inclus dans les honoraires de gestion	
Frais de suivi dossier contentieux	Inclus dans les honoraires de gestion	
Honoraire de reprise de gestion par lot	Inclus dans les honoraires de gestion	

HONORAIRES DE LOCATION

Conformément à la législation en vigueur, ils incombent au propriétaire et/ou au locataire chacun pour la part suivante :

	T.T.C	Propriétaire	Locataire
Frais d'entremise et négociation	35.00 €	100.00 %	
Honoraires de visites, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (*)	8.00 %	50.00 %	50.00 %
Honoraires d'établissement de l'état des lieux d'entrée (*)	5.20 %	50.00 %	50.00 %
Honoraires rédaction des baux de garage / parking	35.00 €		100.00 %
Option pour envoi d'avis d'échéance par courrier	1.20 €		100.00 %

Frais étudiant (location studio, T1, T2) sur présentation de la carte étudiante 170.00 € TTC

(*)Sur la base du loyer annuel hors charges et plafonné à 450.00 € TTC pour les appartements et 500.00 € TTC pour les maisons.

COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL

	H.T	Propriétaire	Locataire
Honoraires de location (partagés en Bailleurs et Locataires)	2 mois de loyer	50.00 %	50.00 %
Frais de rédaction du bail (en cas de cession ou de rédaction de bail seul)	1 mois loyer	50.00 %	50.00 %
Frais de renouvellement de bail	160.00 €		100.00 %
Avenant en révision	100.00 €		100.00 %

HONORAIRES DE SYNDIC

1°) HONORAIRES ANNUELS DE CHAQUE COPROPRIETE EN FONCTION DU NOMBRE DE LOTS PRINCIPAUX (en euros par lot) APPLICABLES PAR TRANCHES DEGRESSIVES*

- Tranche de	8 à	15 lots	175.00 € HT	210.00 € TTC
- Tranche de	16 à	50 lots	162,50 € HT	195.00 € TTC
- Tranche de	51 à	Plus	158.33 € HT	190.00 € TTC
Copropriété avec concierge ou employé d'immeuble				+ 25 %
Copropriété avec chauffage collectif				+ 25 %
Copropriété de garages ou parkings				38.11 € TTC par lot
Honoraires forfaitaires (copropriété de 2 à 7 lots)			1.200,00 € HT	1.440,00 € TTC

2°) HONORAIRES PAR LOTS ACCESSOIRES

- Par garage fermé de 2 à 99 lots	31.04 € HT	37.25 € TTC
- Par garage fermé + de 100 lots	21.07 € HT	25.28 € TTC
- Par chambre de service indépendante	21.07 € HT	25.28 € TTC
- Par emplacement de stationnement réservé	13.31 € HT	15.97 € TTC
- Par cave, cellier, grenier, débarras	13.31 € HT	15.97 € TTC

3°) PRESTATIONS PARTICULIERES OU OCCASIONNELLES

TARIF DES VACATIONS

▪ AG se terminant après 20 heures : Responsable ou cadre	77.50 € HT/heure	93.00 € TTC
Collaborateur		

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	250.00 € HT	300.00 € TTC
-----------------------------------	-------------	---------------------

RECOUVREMENT DES IMPAYES (à la charge de la copropriété)

▪ Mise en demeure	16.66 € HT	20.00 € TTC
▪ Constitution du dossier à l'avocat	50.00 € HT	60.00 € TTC

FRAIS EN CAS DE MUTATION (à la charge du vendeur)

▪ Etat daté	179.17 € HT	215.00 € TTC
▪ Demande de documents en vue de la signature d'un compromis ou promesse synallagmatique de vente	50.00 € HT	60.00 € TTC

DEMANDE DE SUBVENTIONS ANAH / par dossier (à la charge du copropriétaire bailleur)	38.63 € HT	46.36 € TTC
---	------------	--------------------

REMBOURSEMENT FRAIS ET DEBOURS PHOTOCOPIE (charges générales)*	Selon justificatifs 0.17 € HT	0.204 € TTC
---	----------------------------------	--------------------

Ces prix sont révisables annuellement à la date anniversaire du contrat
PRIX EN VIGUEUR au 01 Octobre 2017

* sauf cas particulier